

AUTOUR DU PANORAMA SOCIAL 2011¹

ACCIDENTS DU TRAVAIL : PEUT LARGEMENT MIEUX FAIRE

La performance du Luxembourg en matière d'accidents du travail graves (quatre jours d'absence minimum), mesurée par le taux d'incidence par cent mille emplois sur l'ensemble de l'économie, est tendanciellement stable depuis 1994. En 2006, le Luxembourg est classé, en fonction de ce taux d'incidence, huitième sur quinze.

Si l'on jette un regard sur les secteurs luxembourgeois, l'incidence des accidents graves en 2007 est la plus forte dans la « construction » (8.148), l'« agriculture » (5.355), les « transports et communication » (3.650), suivis de l'« industrie manufacturière » (3.173), la « production/distribution énergétique » (3.169), l'« hôtellerie et restauration » (2.733), le « commerce et réparation » (2.492) et les « activités financières et immobilières » (1.474). Le taux d'incidence des accidents graves dans la construction est non seulement supérieur à la moyenne européenne, mais il est également le plus élevé de l'UE-15.

ACCIDENTS PAR ACTIVITÉ

	2007		1994	
	GDL	UE15	GDL	UE15
Construction	8.148	5.237	8.952	9.014
Agriculture, chasse, sylviculture	5.355	3.926	8.452	6.496
Transports et communications	3.650	3.447	3.240	6.139
Industrie manufacturière	3.173	3.252	4.949	5.071
Production énergétique	3.169	1.739	3.248	1.545
Horeca	2.733	2.705	2.816	4.121
Commerce, réparation	2.492	2.111	3.194	2.552
Activités financières, immobilier	1.474	1.443	1.292	1.638

Note : grisées, les valeurs moyennes supérieures à celles du Luxembourg ; 1995 pour la production énergétique.

Source : Eurostat

Comparativement, à la moyenne européenne des 15, le Luxembourg connaît un taux d'incidence standardisé plus important pour tous les secteurs, hormis celui de l'industrie, où il fait pratiquement jeu égal. En 1994, la situation était pratiquement inversée, puisque le Luxembourg ne montrait que trois taux d'incidence supérieurs à la moyenne, au lieu des sept sur huit en 2007.

En termes d'évolution du taux d'incidence par rapport à 1994, les résultats se sont considérablement améliorés dans l'agriculture et l'industrie, à l'instar de la moyenne européenne, voire dans le commerce, avec une baisse du taux d'incidence plus forte que la moyenne. En revanche, le taux d'incidence augmente pour les secteurs « transports et communications » ainsi qu'« activités financières et immobilier » (alors que la moyenne baisse), et il décroît très légèrement, pour ne pas dire stagne, pour les autres secteurs, alors que la moyenne européenne baisse (sauf pour le secteur énergétique comparativement à 1995).

Pour finir, notons complémentirement que, en 2007, le Luxembourg affichait, par ordre décroissant, le second taux de personnes rapportant que leur plus sérieux problème de santé lié au travail avait abouti à un congé de maladie de plus d'un mois au cours des 12 derniers mois.

¹ La Chambre des salariés a proposé une déclinaison d'Econews qui reprennent directement, font écho aux ou prolongent les analyses du récent Panorama social dressé par ses soins (www.csl.lu). Ce numéro marque la fin de cette série.

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 2749 4214 - sylvain.hoffmann@csl.lu

Chambre des salariés - 18 rue Auguste Lumière - L-1950 Luxembourg T. 2749 4200 F. 2749 4250